

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
16	18

Date de la
convocation
19/02/2021

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

DELIBERATION N° 04
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans le foyer communal (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- J.-M. SARTEL (procuration à M. FILIPIAK)
- V. GONZALVO (procuration à K. MATHIEU)
- C. VILLANUEVA, absente excusée

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

OBJET
DE LA
DÉLIBÉRATION

AMENDES DE
POLICE 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible d'obtenir une subvention, dans le cadre des amendes de police 2021. Il s'agit, conformément aux articles R 2334-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, du produit des amendes de Police relatives à la circulation routière qui est partagé, chaque année, entre les communes et groupements de communes disposant des compétences en matière de voies communales entre autres. Les sommes allouées doivent être utilisées pour le financement des opérations sur routes ou voies communales, dans un but de sécurité routière.

Monsieur le Maire propose d'équiper deux zones de la commune, potentiellement dangereuses, en radars pédagogiques : la rue du Stade, fréquentée par les enfants de l'école élémentaire se rendant à la cantine et la traversée du village. Un radar pourrait être installé à chaque extrémité de ces voies.

Un devis a été demandé, portant sur 4 radars pédagogiques alimentés grâce à un kit de panneau solaire. Le montant s'élève à 11 814,60 € HT.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuvent le projet d'installation de 4 radars pédagogiques ;
- Autorisent M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental du Gard dans le cadre des amendes de Police 2021 et à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20210225-DE04-250221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2021

Affichage : 01/03/2021

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,
MAZAUDIER Jean-Claude